



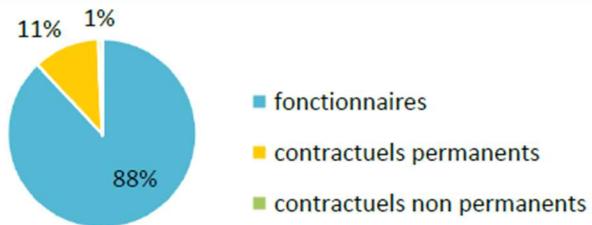
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

- **343 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 300 fonctionnaires
- > 39 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents



- **3 contractuels permanents en CDI**

- **2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

- **Précisions emplois non permanents**

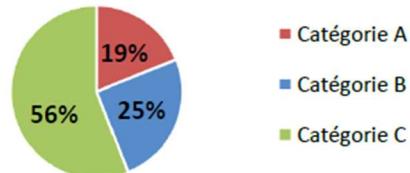
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et 225 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

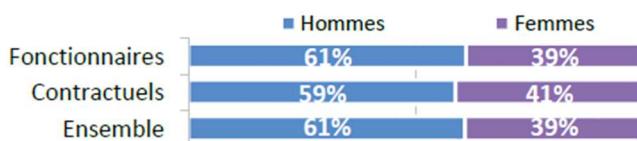
- **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	21%	33%
Technique	50%	46%	50%
Culturelle	14%	33%	16%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

- **Répartition des agents par catégorie**



- **Répartition par genre et par statut**

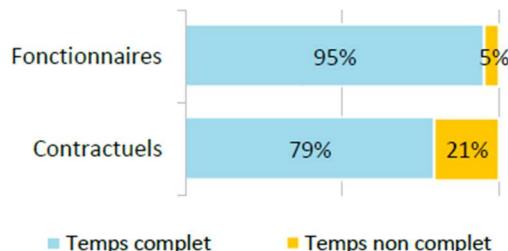


- **Les principaux cadres d'emplois**

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	15%
Assistants d'enseignement artistique	12%
Attachés	9%
Rédacteurs	9%

Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	14 fonctionnaires TNC	8 contractuels TNC
Culturelle	19%	62%
Technique	4%	0%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

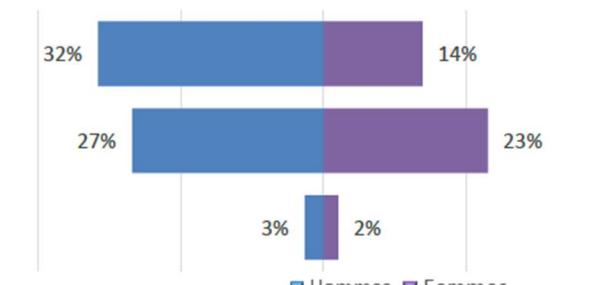
3% des hommes à temps partiel
12% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,32
Contractuels permanents	41,99
Ensemble des permanents	47,59
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	27,50

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Positions particulières

> Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure

> Un agent mis à disposition dans une autre structure autre structure

> 6 agents en disponibilité

> 2 agents détachés au sein de la collectivité

> 10 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 13 arrivées d'agents permanents et 64 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
336 agents	339 agents

Effectif physique théorique au 31/12/2023
390 agents

¹ cf. page 7

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	72%
Départ à la retraite	11%
Démission	6%
Détachement	5%
Décès	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	54%
Voie de mutation	23%
Intégration directe	15%
Réintégration et retour	8%

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- 4 lauréats d'un examen professionnel dont 1 n'ayant pas été nommé(s)

dont 33% des nominations concernent des femmes

- 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 124 avancements d'échelon et 19 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les

fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
--	--------	--------

Sanctions 1er groupe	2	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrectness, violences, insultes, harcèlement moral	50%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 20,86 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	91 224 135 €	Charges de personnel*	19 032 263 €	Soit 20,86 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	12 029 832 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 269 835 €	
IFSE :	1 661 032 €	64 554 €
CIA :	992 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	254 722 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	69 112 €	
SFT (<i>titulaire uniquement</i>) :	129 849 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 409 €	53 340 €	35 347 €	33 762 €	30 187 €	5
Technique	60 777 €	46 253 €	37 358 €	31 675 €	30 319 €	36 912 €
Culturelle	44 800 €		33 025 €	30 217 €		
Sportive						
Mé醫ico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			37 621 €			
Toutes filières	54 663 €	49 372 €	34 904 €	31 319 €	30 287 €	36 422 €

*s : secret statistique appliqu茅 en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,87 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,91%
Contractuels sur emplois permanents	18,53%
Ensemble	18,87%

- ⇒ Le RIFSEEP a 茅t茅 mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de cong茅 de maladie ordinaire
- ⇒ 10459,75 heures suppl茅mentaires r茅alis茅es et r茅mun茅es en 2024
- ⇒ 100 heures compl茅mentaires r茅alis茅es et r茅mun茅es en 2024
- ⇒ La collectivit茅 a adh茅r茅 au r茅gime g茅n茅ral d'assurance ch猫mage pour l'assurance ch猫mage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la cat茅gorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Cat茅gorie A	9 136 €			11 897 €			13 240 €			5		
Cat茅gorie B	3 731 €			3 676 €	8 €	0%	2 678 €			3 226 €		
Cat茅gorie C	3 588 €			3 595 €	6 €	0%	5			4 146 €		

*s : secret statistique appliqu茅 en dessous de 2 ETPR

Cette ann茅e, 3 allocataires ont b茅n茅fici茅 de l'indemnisation du ch猫mage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 33,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,45%	2,09%	4,18%	21,10%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,06%	2,09%	8,26%	21,10%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,50%	2,48%	8,69%	24,79%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 42% des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► 20 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 5,9 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 19 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

18 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 83 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

108 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 20 050 €
Coût par jour de formation : 186 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 108 605 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

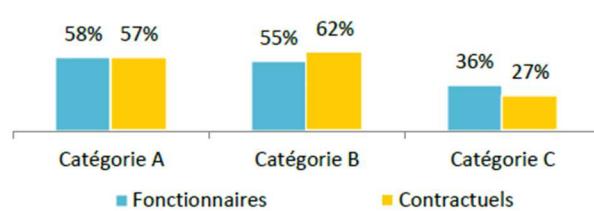
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

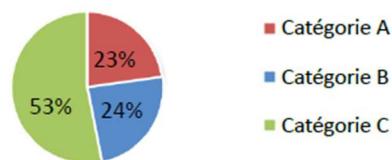
► En 2024, 45,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



► 523 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



► 140 095 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	67 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	32 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	59%
Autres organismes	41%

Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	189 614 €	1 246 €
Montant moyen par bénéficiaire	741 €	11 €

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

► Jours de grève

29 jours de grève recensés en 2024

► Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.